



qu'il y a lieu de créer un organisme Municipal, appelé à gérer la Nouvelle Colonie de vacances créée par la Commune, décide la création d'un Comité Municipal des Colonies de Vacances de la Ville de Rezé, composé comme suit :

Président : M^r Arthur Boutin, Maire...
 Secrétaire : M^r Pierre Gautier, adjoint...
 Trésorier : M^r Auguste Cheveau, employé Communal...

Demande d'assistance .-

La Commission se constituant en Comité Secret, conformément à la loi, examine les diverses demandes présentées par le bureau d'assistance.

Après en avoir délibéré, il fait savoir les décisions prises par la Commission administrative du bureau d'assistance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le 26 Juin 1947 à 1h du matin.

+
 Babin
 de Guillou
 Feignie R.
 Baud
 Bourdig
 A. Houric
 Merquies & Harrier
 Mlle
 Breton
 Rougier
 Guillard

Convocation du Conseil municipal

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué par Monsieur le Maire, se réunira le 20 Août 1947 à 20 heures au lieu habituel de ses séances, en session extra-ordinaire.

Ordre du jour

- 1^o Augmentation du salaire mensuel au personnel des vedettes.
- 2^o Augmentation du prix du transport du service des vedettes

Rezé le 14 Août 1947

Séance du 20 Août 1947



Le Conseil régulièrement convoqué par Monsieur Le Maire s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances le 20 Août 1947 en session extra-ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Boutin Arthur, Maire.

Étaient présents : M.M. Boutin Arthur, Maire, Griaud, Gautier, Babin, Boutin, Albert, adjoints.

M.M. - Biquiveau, Perdreau, Monnier, Brand, Mattieu, Pequi, Stéphane, Guillard, Ribespolles, Marquis, Cabeldue, Lebreton, Plancher, Charpentier, M^{lles} Potet, Le Guilloux, Le Guyader. - Formant la majorité des membres en exercice.

Madame Le Guyader a été élu Secrétaire de Séance, et a accepté ces fonctions.

Augmentation du salaire mensuel au personnel du Service des vedettes -

Le Maire donne connaissance d'une décision C.M/2 n° 4217, du 9 Août 1947, venant du Ministère des Travaux Publics et Transports, suivie d'une circulaire ministérielle C.H.C.M/2 n° 4370, du 13 Août 1947.

Le Conseil, conformément à l'avis émis par la Commission des bateaux, et après avoir délibéré sur les augmentations prévues, fixe conformément aux indications de la circulaire précitée, les allocations mensuelles suivantes à verser au personnel du service des bateaux et cela à compter du 1^{er} juillet 1947 :

- 1^o - pour les matelots et assimilés : 1.000. frs. par mois.
- 2^o - pour les officiers de marine marchande et assimilés, 2.000. frs. par mois.
- 3^o - pour les ouvriers : 500 frs par mois.

Augmentation du prix de transport du service des vedettes -

à l'ordre du jour figure l'augmentation du prix de transport du service des vedettes, provoquée par l'augmentation des salaires à verser au personnel des bateaux.

Le Conseil après avoir entendu un exposé du directeur, se ralliant à l'avis émis par la Commission des bateaux, fixe comme suit : avec effet du 1^{er} septembre

Approuvé
2nd D ; 3rd B.
10/9/47

Le prix des billets :

1. Billet simple de Bretemoult à Nantes, porté de 8 à 10 frs.
- " " de Nantes aux Antilles, " de 5 à 6 "
- " " de Bretemoult aux Antilles " de 4 à 5 "
- " " de Bretemoult à Chantenay " de 3 à 4 "

2. - Le prix des abonnements est fixé au taux suivant :

Abonnement pour Nantes (caruet de 50 billets), porté de 285 à 325 frs.

Abonnement pour Antilles (caruet de 50 billets) porté de 142 frs, 50 à 155 frs.

Abonnement pour Chantenay (caruet de 50 billets) porté de 118 frs 50 à 135 frs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

Le Maire *Leblond*
Leblond *Babin* *Le Guillou* *Pigné* *Guilland* *Beaud*
Leblond *Leblond* *Leblond* *Leblond* *Leblond* *Leblond*
Leblond *Leblond* *Leblond* *Leblond* *Leblond* *Leblond*
Leblond *Leblond* *Leblond* *Leblond* *Leblond* *Leblond*

SÉANCE du 15 septembre 1947.

Le an mil neuf cent quarante sept, le quinze septembre à vingt heures trente, le conseil municipal de la ville de Rezé. Les-
 Nantes s'est réuni à l'hôtel de ville, sur convocation qui lui a
 été faite par le Maire conformément à la loi.

Ordre du jour.

1. Adoption pour le schéma de principe pour le projet d'amai-
 nisement.
2. Construction de W.C. au Parc municipal.
3. Approbation de divers marchés.
4. Participation aux dépenses de police.
5. Application de la circulaire ministérielle accordant une allo-
 cation spéciale forfaitaire aux agents des départements et communes.
6. Vente de terrain communale aux mabandières.
7. Fixation nouveau taux du tarif des pompes funèbres.